JOHANNESBURG – Réunion du GAC avec le Conseil d'administration de l'ICANN
Mercredi 28 juin 2017 – 09h30 à 10h15 JNB
ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Il y a de plus en plus de sièges disponibles, donc j'invite les membres du Conseil d'administration à venir me rejoindre, y compris les membres suédois du Conseil d'administration. Et le PDG, également. Vous êtes les bienvenus à nous rejoindre à la table ici, devant la salle.

Nous allons commencer. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous avons préparé une liste de sujets. Nous avons essayé de les regrouper en différentes catégories pour information, pour obtenir des clarifications, ou les sujets par rapport auxquels nous voulons une réponse plus approfondie.

Alors il y a eu une petite modification par rapport à ce qu'on avait prévu. Je vais commencer donc avec le premier point qui est donc nos remerciements au PDG. Je vais donner la parole à Cathrin.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

CATHRIN BAUER-BULST : Je représente le Groupe de travail sur la sécurité publique. Bonjour à tous. Merci beaucoup pour le dialogue intercommunautaire que nous avons eu au téléphone sur les mesures d'atténuation.

Le Groupe de travail sur la sécurité publique du GAC salue les efforts de l'ICANN pour essayer de fournir de meilleurs indicateurs sur l'utilisation malveillante du DNS, et nous espérons pouvoir poursuivre cette collaboration avec [nous]. Nous apprécions fortement cette communication qui s'est avérée très utile et très constructive. Merci encore.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Très efficace. Incroyable. C'est l'efficacité du Nord.

Ensuite, nous allons– le point suivant. C'est pour dire que nous sommes déjà très satisfaits d'avoir eu cet appel téléphonique qui nous aide à mieux comprendre les problèmes que peut poser l'avis du GAC. Nous sommes encore en train de voir ce qui se passe avec la réponse écrite du Conseil d'administration au GAC. Nous savons qu'il y a eu des retards. Nous savons également que ce n'est pas facile, mais nous vous encourageons à nous donner cette réponse dans les plus brefs délais. Cela pourrait nous aider

à mieux coopérer avec vous s'il y a des améliorations à apporter dans nos processus. Donc nous en serions très reconnaissants. Voilà le deuxième message que nous voulions faire passer.

MARKUS KUMMER : Merci beaucoup, Thomas. Je suis tout à fait conscient que nous sommes en retard par rapport à la réponse du Conseil d'administration. Nous allons travailler sur cela pour nous assurer qu'il n'y a pas plus de retard.

En ce qui concerne les appels téléphoniques que nous avons eus après le Communiqué, cela s'est avéré extrêmement utile. Nous savons qu'il y a maintenant les vacances d'été dans l'hémisphère nord, et je pense que le mois d'août serait peut-être approprié pour avoir notre appel. Ensuite, nous allons accélérer les choses pour vous fournir une réponse dans les meilleurs délais.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous avons un certain nombre de points que nous voulions aborder avec vous pour obtenir des réponses courtes. Et ensuite, bien sûr, nous pourrions par la suite recevoir votre réponse plus détaillée si vous pensez que cela est nécessaire.

Alors, tout d'abord, qu'en pensez-vous de ce nouveau processus que le Conseil d'administration a demandé à l'ICANN de

développer pour considérer, non seulement l'avis du GAC, mais tous les autres types d'avis. Nous savons que vous travaillez sur un système pour traiter ce type de demande qui soit adressée au Conseil d'administration. Et donc, nous serions ravis d'utiliser ce système.

Notre question est la suivante : avez-vous une idée de la date à laquelle ce système serait prêt ? Quand est-ce que ce système serait prêt ?

MARKUS KUMMER : Je pense que c'est une réponse qu'il faudrait rechercher auprès de l'ICANN.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : On a un représentant de l'ICANN à cette table. Göran ?

GÖRAN MARBY : Mais je pense que c'est Markus la personne, la bonne personne pour répondre à cette question parce que c'est lui qui me dit ce que je dois faire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : C'est le tennis du Conseil d'administration.

MARKUS KUMMER : Le processus interne pour gérer cela au niveau du Conseil d'administration, on l'a déjà. Nous avons donc les membres du BGRI qui sont les membres de ce groupe qui prépare l'appel. Et ensuite, après l'appel, on recueille les éléments importants.

Nous avons également le soutien administratif. Mais pour ce qui est du soutien administratif, le site Web, cela n'est pas de notre compétence, disons. Je pense qu'il y a d'autres personnes qui pourraient vous donner une réponse plus satisfaisante par rapport à cela. Je sais que c'est une question complexe.

STEVE CROCKER : Nous avons un processus. Je m'en remets au PDG.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : C'est un ingénieur, le PDG. J'ai vu ça avant.

Le message que nous voulons passer c'est que nous sommes impatients d'utiliser ce système pour faire en sorte que le traitement de notre avis soit plus facile à tracer. C'est un effort très important. Et notre message c'est que nous sommes prêts à utiliser, impatients de l'utiliser dès que possible.

GÖRAN MARBY : Je pense que nous reviendrons sur cette question au cours de nos discussions plus tard.

Quand j'ai commencé le processus de discuter avec les pays individuels également, nous avons commencé à réfléchir à la meilleure façon de soutenir ce que nous appelons une discussion basée sur les faits avec le GAC.

Si vous avez eu l'opportunité de regarder le diagramme de flux, vous pourrez mieux comprendre pourquoi il nous faut avoir un dialogue fluide avec le GAC. Pour ajouter à ce que Markus a dit par rapport à la logistique, nous commençons à mettre en place un processus plus poussé de partage d'information. Parce que nous savons que nous devons travailler un peu différemment pour pouvoir vous fournir les informations dont vous avez besoin. Nous savons que les informations sont un peu partout, dans les différents processus de l'ICANN.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci Göran. Nous apprécions beaucoup votre réponse.

Je vais donc demander à Julia d'afficher la diapo où nous essayons de vous montrer l'un des points que nous soulevons très souvent. J'espère qu'avant de partir, nous pourrions obtenir une réponse à cette question.

Voici le document qui ressemble à tous les documents d'ICANN et qui dit, « Le processus pour finaliser les recommandations du WS2 ».

Et si vous faites défiler la diapo – enfin, passez à la page suivante –, c'est un document préliminaire sur la mise en œuvre du Groupe de travail qui s'occupe des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est la proposition préliminaire qui a été envoyée la semaine dernière et c'est ce que nous trouvons d'habitude. Des documents qui n'indiquent pas à l'auteur ou qui n'indiquent pas la date à laquelle il a été publié, qui n'indiquent pas à quel processus ils appartiennent. Et donc, nous pensons que l'ICANN pourrait améliorer ce type de choses s'ils veulent favoriser l'inclusion, car pour les parties prenantes qui ont des ressources limitées, il se trouve qu'il est difficile de pouvoir poursuivre ces processus, car on ne sait pas forcément à quel processus appartient le WS2. On ne sait pas non plus s'il s'agit de la première ou la dixième version du document. Ce serait très utile d'introduire des normes minimums pour le nommage des documents qui nous permettent d'avoir des informations de contexte pour mieux savoir à qui appartient le document, quel est l'état de situation, quel type de version, etc.

Il ne faut pas réinventer la roue. Il y a des institutions qui ont déjà mis en place ce type de normes pour nommer les documents. Et une fois que ce sera fait, je pense que ce sera

beaucoup plus facile pour nous de suivre les différents, donc, sujets auxquels nous devons participer.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup de me donner l'occasion de parler de cela.

Comme vous le savez, nous avons au niveau de l'ICANN et au niveau du Conseil d'administration, nous avons donc mis en place un système de gestion de documents pour pouvoir établir une taxonomie de la documentation. Le coût est très élevé. Entre 8 et 10 millions.

Nous sommes en train d'évaluer donc la possibilité de le mettre en place.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : C'est juste au niveau du titre. Si vous voulez, je le fais pour vous.

GÖRAN MARBY : Nous avons 115 000 documents dans notre site Web. Et le processus que nous essayons de mettre en place, c'est d'établir une taxonomie pour pouvoir retrouver les documents. Pour ne pas devoir passer par Google pour trouver un document sur notre site. C'est un travail énorme.

Le Conseil d'administration et l'ICANN ont eu des dialogues très utiles par rapport à cela. Je pense que c'est l'un des

investissements les plus importants auquel nous avons affaire au niveau de l'organisation, et donc ce n'est pas facile.

Je sais que c'est une question très importante, pour toutes les raisons que vous avez évoquées. Nous devons faire en sorte que les gens puissent accéder à notre information. Il n'y a aucun désaccord par rapport à cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci Göran.

Pour essayer d'être constructif, au cas où ça s'avérerait être compliqué, je vous recommande de publier une recommandation pour utiliser par exemple certaines références à des projets, un titre, un numéro de version. Cela serait fait très facilement. Et puis, vous pouvez prendre le temps que vous voudrez pour développer un système compliqué de taxonomie. Mais je pense que dès maintenant, ce serait très utile de mettre en place – même si ce n'est qu'à titre temporaire – ce type de démarche pour la production de documents. Un titre, un numéro de version, à quel groupe il appartient, etc. Voilà.

Maintenant, nous avons le point suivant qui est assez court et qui concerne le sommet GDD. Nous pouvons donc peut-être afficher les points de l'ordre du jour sur l'écran.

Nous savons que les sommets GDD fournissent un espace pour discuter des politiques. Et la question qu'on vous adresse, que vous pouvez répondre plus tard, c'est la question de savoir comment le GAC pourrait ajouter de la valeur à ces sommets que tient la GDD. Comment le GAC pourrait contribuer aux discussions en matière de politiques qui ont lieu dans les sommets GDD ?

GÖRAN MARBY : Je pense qu'Akram est quelque part ici dans la salle et il pourrait répondre à votre question. Mais entre-temps, puisque vous dîtes que ce sont des discussions en matière de politiques qui ont lieu là-bas, cela veut dire que ce sont- il n'y a pas que des politiques. Parce qu'on en discute aussi dans les réunions de l'ICANN. Je pense qu'il faut faire donc une distinction. Ce n'est pas des sommets où l'on fait des politiques ; on en discute.

AKRAM ATALLAH : Le sommet GDD est l'équivalent des réunions intersession que d'autres organes tiennent, c'est-à-dire une occasion pour se mettre d'accord et pour parler des actions que nous allons mettre en place à l'avenir.

GÖRAN MARBY : Et nous facilitons les réunions. Nous n'arrangeons pas ou nous n'établissons pas l'ordre du jour de ces réunions. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Si quelqu'un a des commentaires ou des questions par rapport à cela ? L'Argentine. Argentine, s'il vous plaît soyez brève.

ARGENTINE : Merci aux membres du Conseil d'administration d'être ici. Pendant les deux dernières réunions du GDD, j'ai appris qu'il y avait eu des discussions par rapport aux noms géographiques et à d'autres sujets qui sont intéressants pour les gouvernements. C'est pour cela que nous avons posé la question de savoir dans quelle mesure notre contribution pourrait ajouter une valeur à ce type de discussion. Merci beaucoup.

GÖRAN MARBY : Je ne suis pas en désaccord par rapport à l'importance des partages d'informations. Comme je l'ai dit avant, je le répète, et je l'ai dit aussi dans les discussions sur les codes à deux lettres, je pense qu'on pourrait aborder davantage de questions si l'on pouvait envisager un moyen de collaborer et de participer pour toutes les unités constitutives.

Mon organisation ne participe pas au processus d'élaboration de politiques. Nous travaillons sur le flux d'informations. Et cela va dans les deux sens. Nous pouvons vous fournir des informations sur ce type- sur ce qui se passe. Donc nous ne pouvons que vous fournir des informations par rapport à ce qui se passe. Je n'ai pas une question immédiate par rapport à la façon dont cela se passe. Nous avons des discussions internes par rapport à ce que j'ai dit avant, et entre les réunions il y a beaucoup de téléconférences entre les différentes parties des unités constitutives. Parce que c'est la façon dont nous pouvons établir des dialogues avec les unités constitutives. Et j'espère que dans les prochains appels que nous aurons, nous serons capables de vous donner davantage d'informations.

Il est important de reconnaître que nous essayons de nous assurer que les informations circulent. Nous n'essayons pas de changer quoi que ce soit au niveau des discussions. Nous essayons donc de faire passer des informations, d'établir un mécanisme pour que ces informations circulent, afin que tout le monde soit informé par rapport aux discussions qui ont eu lieu, et pour savoir comment ces discussions peuvent affecter les différentes unités constitutives ou différentes parties de la communauté.

Et vous me dîtes que vous aimeriez avoir davantage d'informations par rapport à ce qui se passe dans les différentes

discussions communautaires, mais qu'en même temps, vous voulez partager davantage d'informations. Je n'ai pas la baguette magique. Je ne sais pas comment le faire en ce moment. Mais nous allons essayer de travailler sur cela.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Je pense que ce qui s'est passé hier, à la séance sur les gTLD, a été très intéressant. Les différents gouvernements ont pris la parole et ont exprimé leurs inquiétudes avec la communauté dans son ensemble. Et je pense que c'est la manière la plus efficace de s'assurer que ce dialogue auquel faisait référence Göran puisse avoir lieu. Parce que le Conseil d'administration n'a pas de pouvoir magique pour ce qui est des politiques.

Ensuite, à partir de l'expérience de mon pays, nous avons un contexte national. Et c'est une façon facile d'avoir un dialogue multipartite, de parler avec les gens du pays qui appartienne aux différentes parties. C'est une bonne façon d'engager donc un dialogue au niveau local, au niveau régional, qui par la suite peut s'étendre à d'autres instances. Mais je pense que la meilleure façon de travailler, c'est de se connaître. C'est de se comprendre. Même si on n'est pas d'accord. Mais plus on passe du temps en dehors de nos silos, mieux on peut s'assurer que le processus est inclusif.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, Lousewies. Personnellement, j'apprécie les efforts de Göran et les efforts du Conseil d'administration pour s'assurer que l'on peut se comprendre les uns les autres, ce qui n'est pas toujours facile. On apprécie beaucoup cet effort. Nous savons qu'il y a des efforts en cours pour améliorer encore plus les choses, mais nous sommes dans la bonne voie.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à ce sujet ? À ce point ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au point suivant. Je vais passer la parole à Cathrin du PSWG qui va parler de la réglementation en matière d'informations personnelles.

CATHRIN BAUER-BULST : Nous avons vu dans la réunion que nous avons eu ces derniers jours des inquiétudes par rapport à la mise en œuvre de nouveaux règlements européens sur les données personnelles, qui entrera en effet en mai 2018. Quand nous avons élaboré cet ordre du jour, nous nous demandions si l'ICANN, le Conseil d'administration ou l'organisation envisagent des processus séparés pour voir s'il y a des moyens de faciliter la conformité avec cette réglementation. Non pas établir de nouvelles politiques, mais voir quelles sont les politiques en cours pour essayer dans quelle mesure on peut se mettre en conformité avec cette réglementation.

Nous avons eu une séance d'hier, et on a appris qu'il y a des plans pour lancer un processus séparé pour se pencher sur ces questions. Becky Burr nous a expliqué en quoi consistait ce processus. Et donc, nous voulions au nom du GAC vous communiquez le fait que nous soutenons ce processus est que nous aimerions y contribuer pour être sûrs que l'intérêt des politiques publiques soit inclus dans ce processus.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Göran Marby.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup et merci de nous soutenir, et merci de participer à la séance que nous avons eue hier.

Quand nous parlons des groupes d'intérêts publics, je pose toujours cette question : si on analyse le nouveau règlement européen sur les données personnelles dans le contexte de l'intérêt public. Parce qu'il s'agit de l'intérêt public. Nous aimerions savoir quel est votre point de vue. Est-ce que cela change quelque chose ? Vous ne devez pas répondre maintenant, mais est-ce que cela change l'accent sur lequel, ou les sujets sur lesquels vous mettez l'accent ? Parce qu'autrement, on pourrait penser que cette politique n'a aucun effet sur la façon dont nous faisons les choses, ou l'effet que cela

pourra avoir. Donc ce serait très important pour nous de connaître votre avis par rapport à cela, par rapport à l'effet que cela pourrait avoir sur la façon dont nous faisons les choses. Vous ne devez pas répondre maintenant, mais ce serait intéressant de connaître votre avis plus tard. Merci.

BECKY BURR : Merci. Merci, Cathrin, de participer aux discussions. Ces discussions d'hier m'ont été très bien accueillies par la communauté de manière collective. Pour pouvoir nous occuper des problèmes que peut poser la GDPR, l'organisation ICANN a plusieurs processus, dont celui de créer une espèce de déclaration, une compilation de différentes finalités pour lesquels les utilisateurs souhaitent collecter des informations personnelles. C'est une initiative à laquelle va participer le Groupe de travail sur la sécurité publique.

Et l'ICANN a déjà parlé avec Thomas Schneider pour voir comment Le GAC pourrait s'impliquer dans ce processus. Nous serons très ouverts, très transparents. Nous sommes en train de collecter des informations. Et en ce sens, le PSWG est un partenaire critique pour nous.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je vais donner la parole à la Suisse qui va présenter rapidement le point suivant qui fait l'objet d'une longue discussion, à savoir la protection des noms géographiques, et pour répondre au Communiqué de Copenhague.

SUISSE : Merci Monsieur le Président. Merci aux membres du Conseil d'administration d'être ici présent aujourd'hui. C'est une question courte.

Dans le Communiqué de Copenhague, nous demandons instamment au Conseil d'administration d'encourager le groupe de travail sur le PDP concernant la protection des OIG et des OING à prendre en compte, donc, les commentaires du GAC dans le rapport initial.

Le Conseil d'administration a pris note du fait que le groupe de la GNSO considère les commentaires dans son rapport initial. Des commentaires qui ont été présentés par le GAC et par d'autres membres de la communauté.

Je pense– nous demandons donc au Conseil d'administration de demander instamment au groupe PDP de tenir compte de l'avis du GAC, des commentaires du GAC. Et ici, on demande au Conseil d'administration de prendre des mesures proactives. Et

le Conseil d'administration nous répond qu'il prend note que quelque chose se passe. Donc ce serait important d'avoir des clarifications par rapport à cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous voulions envoyer un signal au Conseil d'administration afin que le groupe de travail PDP tienne compte efficacement de l'avis du GAC.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Je veux répondre à cela.

Ce que nous voyons, essentiellement, c'est la Croix-Rouge. C'est que la Croix-Rouge aussi, nous facilitons la discussion et nous voyons dans ce contexte que nous tenons compte des thèmes présentés par le GAC. Nous continuons à donner notre soutien à ce dialogue. Ce n'est pas au PDP de diriger. Nous allons, nous, continuer à faciliter cette discussion.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci Maarten. L'Iran, très brièvement.

IRAN : Je serai très bref.

« Nous prenons note de la part du gouvernement », cela signifie « Merci, il n'y aura pas d'autres actions ». Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Cela a été très clair. Nous réservons ces 15 dernières minutes à un thème dont nous avons déjà discuté avec le Conseil d'administration. C'est la question des codes à deux caractères au second niveau. Nous en avons beaucoup parlé.

Il y a bon nombre des membres du GAC qui font des efforts à cet égard. Et c'est quelque chose que nous voudrions aborder pendant ces 15 dernières minutes pour pouvoir discuter des prochaines étapes et pouvoir comprendre les prochaines étapes où les prochaines mesures à prendre réalistes après les deux appels qui ont été tenus entre le GAC et l'organisation de l'ICANN.

Je ne parlerai plus. Je vois que l'ambassadeur du Brésil, M. Benedicto Fonseca, a demandé à avoir la parole.

BRÉSIL : Merci beaucoup, Thomas. Je veux remercier le Conseil d'administration de cette occasion d'avoir des échanges en personne.

Ce thème a fait l'objet de très longue discussion pendant la réunion de Copenhague. Nous avons eu aussi deux appels. Nous remercions le Conseil d'administration d'avoir organisé ces deux appels, si l'on tient compte des difficultés liées aux fuseaux horaires. Aux zones horaires.

On ne voit pas très clairement quelles sont les prochaines étapes. L'une des idées consistait à former un groupe de travail avec les membres du GAC qui s'intéressait à ce thème, le Conseil d'administration de l'ICANN, le secrétariat et d'autres parties prenantes dans d'autres groupes. Nous avons estimé que ce serait un moyen approprié pour promouvoir l'interaction. Mais nous avons besoin d'une réponse claire de la part du Conseil d'administration par rapport à cette suggestion.

Je veux tirer profit de cette occasion. Je vais profiter de cette occasion pour mettre l'accent sur les aspects principaux. Je crois qu'il y a un problème plus profond dans le fonctionnement de l'ICANN et cela se rapporte aux difficultés pour les gouvernements pour pouvoir contribuer de manière significative au processus d'élaboration des politiques.

Nous avons entendu Le conseil d'administration exprimée à plusieurs reprises ceci. À savoir, une fois qu'une politique a été élaborée, le Conseil d'administration a très peu de chance de

pouvoir modifier cette politique puisque cette politique reflète la volonté de la communauté.

Mais nous, les gouvernements, nous avons d'une part un problème qui se rapporte, je dirais, au fonctionnement des gouvernements. Parce qu'il est très difficile pour nous de participer au processus d'élaboration de politiques par suite des autres obligations auxquelles nous devons répondre, ainsi de suite. Donc les processus d'élaboration de politiques proprement dits ne sont pas conviviaux, pour ainsi dire, pour que le GAC y participe. Ils ne sont pas conçus de telle façon que le GAC puisse y participer. C'est donc un double obstacle que nous devons surmonter.

Si la politique a été élaborée dans une contribution significative du GAC et que le GAC ne peut pas influencer cela, à la fin du processus, nous estimons qu'il y aura un problème. Il y a un problème ici. Et ceci illustre en partie les problèmes qui ont été présentés.

On a pris une décision dans le Conseil d'administration sur la base d'une politique élaborée sans tenir compte de la contribution du GAC. Cela est apparu comme un fait accompli. Il y a eu là des conséquences qui pourraient être irréversibles. Nous en sommes dans une situation où l'on a fait quelque chose en tant que gouvernements, et il faut dire que ce n'est pas

l'opinion – ce n'est pas une opinion monolithique du GAC sur la question de fond ; il s'agit plutôt d'une question procédurale.

Donc nous avons un problème. Nous voulons des indications claires du Conseil d'administration sur la voie à emprunter. Cela nous fait réfléchir aussi sur la nature systémique du problème.

Excusez-moi de prendre si longtemps la parole. Parfois il n'y a pas de loi internationale ; il n'y a pas de contraintes internationales. Alors le Conseil d'administration ne peut pas se baser sur un texte qui a fait l'objet d'un accord international. Alors, le Conseil d'administration doit se baser sur une politique élaborée sur la base de la communauté.

Je pense donc que nous devons nous réunir ici pour avoir une interaction avec les autres parties. La beauté du modèle est justement la possibilité d'avoir un débat, tenant compte des opinions et des points de vue de toutes les parties prenantes.

Je ne dis pas que notre rôle est là pour réfléchir ce qui a été fait ailleurs. Nous sommes là pour élaborer des choses différentes ; si le processus n'est pas conçu pour ce faire, nous avons un problème comme c'est le cas dans cet exemple en particulier.

Merci et excusez-moi d'avoir pris si longuement la parole.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci le Brésil. Je veux ajouter quelque chose à cette idée générale. Et c'est quelque chose de pertinent. Je veux d'abord céder la parole à l'Iran très rapidement. Il y a un autre orateur qui demande la parole, je vais ensuite donner au Conseil d'administration l'occasion de répondre.

IRAN : Merci, Thomas, et merci aux membres du Conseil d'administration de partager ce temps avec nous pour discuter de ces questions tellement importantes.

Nous reconnaissons et nous apprécions les mesures qui ont été prises pour, enfin, résoudre ceci. C'est un peu positif, mais si nous regardons les deux résolutions, dans la résolution 2, il y a des actions concernant le PDG. Les deux premières concernent un aspect administratif et la troisième qu'il y a un soutien pour une approche différente. Je vois deux voies différentes, une approche différente. Très bien. Nous voulions une approche différente.

Deuxièmement, s'il y a un soutien, c'est le soutien de qui ? Le GAC a ses propres préoccupations. 45 pays. Donc vous cherchez le soutien de qui ? Vous cherchez le soutien d'une partie d'entre nous ? S'il n'y a pas de commentaires, il n'y a pas de consultation. Voilà où nous en sommes. Et ce n'est pas une bonne situation. Nous voulons obtenir une meilleure réponse et

une autre approche différente. Oui bien sûr. Je ne sais pas quelle est la modalité appliquée. Je ne sais pas comment on peut participer avec les membres du GAC, comment le PDG peut interagir avec les membres du GAC pour trouver d'autres modalités, d'autres options.

Je suggère que l'on travaille de manière provisoire sur la situation précédant décembre 2016. Donc une période de 60 jours pour que les gouvernements répondent. Et s'il n'y a pas de réponse, cela signifie qu'il y a un accord. C'est le moins que l'on puisse demander. Et cela a été changé sans raison. Donc nous voulons avoir un résumé des procès-verbaux du Conseil d'administration par rapport à décembre 2016. Cette résolution qui a été adoptée pour changer le vieux modèle. Il y a aussi les commentaires de tous les procès-verbaux du Conseil d'administration qui ont fait que ces deux résolutions ont été adoptées. Comme cela, nous pourrons nous engager dans la discussion.

Nous voulons, de manière préliminaire, nous voulons demander de revenir au processus préalable. Cette période de 60 jours permettra au gouvernement de faire ces commentaires. S'il n'y a pas de commentaire des gouvernements, cela signifie qu'il y a un accord. Voilà le minimum.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je prends un dernier commentaire. Le monsieur tout au fond. C'est le délégué du Rwanda.

RWANDA : Je veux m'adresser aux membres du GAC qui ont exprimé leurs préoccupations concernant les codes de pays à deux caractères pour le second niveau.

Lors de la réunion de Copenhague, la lettre au Conseil d'administration pour participer avec les gouvernements qui s'occupaient ou étaient préoccupés pour la résolution de ce thème, pour chercher des mesures afin de trouver une résolution réussie pour cette question en ce que ce problème s'est aggravé.

Nous sommes inquiets de la réponse du Conseil d'administration à cet avis parce que cela n'a pas résolu le problème avec la décision immédiate. En fait, le problème s'est aggravé après la réunion de Copenhague.

La question finale est la suivante : on ne résout pas par le contact entre l'ICANN et les registres. Nous voudrions donc demander au Conseil d'administration de faire constituer un groupe élaborant une proposition finale pour résoudre ce problème. Monsieur, merci le président.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Je vais maintenant demander au Conseil d'administration et au PDG de répondre à ces demandes.

GÖRAN MARBY : Je vais demander à Akram de m'aider pour la première partie.

AKRAM ATALLAH : Merci, Göran, et merci aux représentants du GAC de l'analyse concernant les codes de pays à deux caractères. Il faut revenir au processus utilisé par l'ICANN. L'étape d'élaboration de politiques a eu lieu en 2007. C'est là que l'on a établi ce qu'il fallait faire avec les codes à deux caractères lorsque le programme des nouveaux gTLD a été lancé.

Comme je l'ai dit auparavant, les premières étapes du programme des gTLD – en ce temps-là, on a publié l'État pour les commentaires publics.

Dans le contrat, il y a deux options pour que les parties contractantes puissent enregistrer les codes de pays à deux caractères dans le second niveau. La première option concerne le consentement, et la deuxième concerne la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques. Donc dans le contrat, ils ont le droit d'enregistrer le code de pays à deux caractères de deux manières possibles. Et nous avons pris le temps pour élaborer

un certain nombre de mesures d'atténuation des risques qu'il fallait mettre en œuvre avant de libérer ces quotas de caractère.

La première option est toujours disponible pour les registres et opérateurs de registres, pour qu'ils puissent avoir le consentement du GAC avant de libérer le code de pays à deux caractères. Mais vous avez aussi cette possibilité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques avant de libérer le code de pays à deux caractères au second niveau.

Nous n'avons pas annulé la première approche. Les deux approches sont valables, suivant le texte du contrat. Je voulais que ce soit clairement compris.

Je crois qu'il est important. J'ai aimé voir Le GAC participer à la séance d'hier. C'est là qu'on va prendre les décisions de politiques pour le prochain lancement des gTLD. Il faut que vous participiez à la délégation des noms géographiques aussi bien au premier niveau comme au second niveau pour que l'on puisse établir une politique de telle façon que lorsque cela apparaît dans le contrat, cela se fasse de manière claire pour tous dans la communauté.

Je cède encore une fois la parole à Göran.

GÖRAN MARBY : Merci. Je vais prendre les commentaires de l'Iran et du Brésil qui ont pointé ces problèmes. Après cette décision, il faut que nous commencions une nouvelle étape pour voir comment nous allons travailler ensemble et travailler aussi avec le bureau du GAC pour pouvoir fournir à chaque pays un contexte pour comprendre ce que cette décision signifiera pour le pays au début du processus.

Si nous revenons en arrière sur ce qui a été créé pour les enregistrements au sein du GAC, c'est quelque chose dont on a discuté il y a longtemps. Et j'ai un grand respect pour cette demande des membres du GAC qui veulent comprendre quelles sont les conséquences de ceux-ci. Une partie du travail futur consisterait à travailler avec les pays du GAC, et cela me ferait vraiment plaisir.

Je crois que le terme le plus populaire, c'est « équipe » ou « groupe de travail » ou « groupe d'action ». Je voudrais travailler avec les pays, avec le GAC, pour voir si le flux d'informations peut-être plus faciles pour éviter d'être toujours dans l'après-coup.

Voilà ma participation de ma part. Ce n'est pas que je veux participer au processus et que je veux prendre des décisions nulle part dans la communauté. Ce que j'espère, c'est que nous pourrons travailler, mieux travailler, à l'avenir. Et s'il y a quoi

que ce soit que je puisse faire pour améliorer ce processus, je vous promets que je le ferai.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. J'ai quatre personnes. Quatre orateurs. Je vous demande d'être bref. L'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil et l'Iran. Soyez brefs s'il vous plaît.

AFRIQUE DU SUD : Merci beaucoup. Je voudrais établir le lien de tout ceci avec les commentaires du Rwanda et de l'Iran. Et je voudrais ajouter quelque chose aussi. Et j'espère que le conseil d'administration essaiera de tenir compte de tout ceci dans son programme. Nous apprécierons vraiment cela dans le programme des régions faiblement desservies.

Ce programme ne doit pas être adressé seulement – ne doit pas s'occuper seulement du renforcement des capacités ou d'autres thèmes qui ont un caractère éducationnel. Il faut aussi y ajouter les thèmes de discussion qui sont traités au premier niveau.

L'un de ces thèmes concerne les codes à deux caractères. Le niveau de participation à cet égard serait très utile, surtout si l'on considère la finalité du programme, et je le répète – c'est un terme qu'on utilise toujours – « l'inclusion et la participation ». Ceci résoudrait le problème de la répétition des questions. Il y a

toute une série de discussions à propos de ces sujets, qui ont lieu. Comme vous l'avez dit, les processus en commencé en 2007. Mais pour que les payer soit au courant de tout cela et qu'il puisse faire partie du processus, ces programmes qui ont été mis en place sont des programmes très appropriés. Mais, en particulier pour les régions faiblement desservies, pour nous assurer que le programme soit quelque chose de concret, il faut accorder des ressources à programme, des ressources linguistiques pour que les personnes que vous allez affecter à programme puissent participer de manière fructueuse dans les régions faiblement desservies.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Le conseil voudrait répondre.

GÖRAN MARBY : Merci d'abord de votre reconnaissance du travail que nous faisons ensemble pour les régions faiblement desservies.

J'ai eu le plaisir de participer personnellement dans une rencontre, dans un événement qui a eu lieu au printemps. Cela m'a permis de voir plus clairement les choses. Nous sommes d'accord avec vous. Il faudrait que nous soyons- que nous voyons un peu plus loin et que nous essayons d'améliorer ce programme. Je vous remercie vraiment de vos commentaires.

Ce sera peut-être utile pour vous de savoir que nous voyons comment nous pouvons travailler de manière plus étroite avec la police, les forces de police et le domaine de l'éducation en ce qui concerne le DNS. Il y a beaucoup de demandes de chacun des pays.

Travailler avec les régions faiblement desservies est l'une de nos priorités. Hier et avant-hier, dans les réunions de l'ICANN, on a annoncé que nous allions avoir une structure légèrement différente de celle des bureaux. Ce n'est peut-être pas un grand changement, mais notre intention est d'avoir une stratégie plutôt basée sur l'aspect régional parce que nous comprenons que les demandes de l'Amérique sont différentes de celles de l'Afrique ou de celle de l'Europe du Nord peut-être.

Donc ce que nous faisons maintenant, ce que nous allons faire à l'automne, c'est justement établir un plan, nous organiser. Par exemple, l'Afrique. Ce n'est pas quelque chose que nous allons coucher par écrit. C'est quelque chose que nous allons établir avec les parties prenantes et avec d'autres partis. J'espère que les pays de la région africaine vont y participer.

La mission et la portée de l'ICANN seront toujours notre cadre. Mais nous allons essayer de travailler sur des rapports basés sur la demande. Merci donc de votre reconnaissance par rapport à

notre action dans les régions. Bien sûr, je suis heureux d'écouter toutes vos suggestions pour améliorer notre travail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous avons l'Iran, l'Argentine, le Brésil dans la liste. Pouvez-vous dire quelque chose sur 30 secondes ?

IRAN : Pas 30 secondes, mais je crois que si nous prenons les 30 secondes qui ne sont pas les 30 secondes de Suisse, mais les 30 secondes de deux autres pays, nous pourrions le faire.

L'ambassadeur a mentionné les problèmes de certains pays en développement pour pouvoir participer au PDP. Nous reconnaissons aussi que nous avons donné notre avis en 2009. Donc je tiens compte de cette occasion qui nous est donnée et je remercie l'information précieuse qu'Akram et le Conseil nous ont donnée. Nous avons 171 enregistrements pour des codes à deux lettres et je ne pense pas qu'il y ait eu une approche.

Et nous parlons de l'atténuation. De quelle atténuation on parle ? L'atténuation de quels risques ? Je ne sais pas si- je ne pense pas que les deux choses suffisent. Il faut qu'elle soit appliquée de manière complémentaire. Voilà ce que nous faisons. Je ne pense pas qu'il faille travailler avec une option. Nous avons des difficultés à participer au PDP même

maintenant. Et même à trois heures du matin de l'emploi du temps européen, on mène à bien les PDP. Donc c'est difficile de participer. Tout le monde ne peut pas se lever à trois heures du matin pour participer à un PDP.

ARGENTINE : Merci de vos commentaires. J'ai participé aux deux appels concernant les codes à deux caractères. Et il me semblait qu'on ne comprenait pas clairement la question, et cela pour les deux côtés.

Donc quel est le sens d'avoir un groupe qui fera un résumé de tout cela si dans la communication– bon, dans la communication. L'Argentine partage les préoccupations du Brésil, de l'Iran, du Rwanda et d'autres collègues. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Le Brésil.

BRÉSIL : Je crois que nous avons entendu à plusieurs reprises cette explication. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème de compréhension. Je sais que l'on peut travailler sur plusieurs alternatives. Il y a des possibilités qui n'existaient pas auparavant et il y avait des questions qui n'avaient pas été

soulevées auparavant, comme celle de la transparence et celle de l'inclusion par exemple.

Je ne pense pas que ce soit acceptable de demander au GAC de participer au PDP comme une condition pour exercer une influence sur ce processus. Le GAC ne participe pas à cela. Il n'a pas été créé pour participer au processus d'élaboration des politiques.

Nous remercions les deux coprésidents du groupe de travail sur les noms géographiques de nous donner l'occasion de participer à une étape précoce, mais comme la représentante des États-Unis l'a dit, ce n'est pas quelque chose d'habituel.

Si le GAC donne son avis et qu'ensuite cela n'a pas d'influence sur cela, moi il me semble que là il y a un problème qu'il faut considérer. Et il y a même une défaillance dans l'application du modèle multipartite de l'ICANN. Et c'est une considération de fond.

Je dirais que nous demandons au Conseil d'administration de quitter sa zone de confort. Ce serait très facile de dire oui, nous avons reçu ce processus ou les décisions du processus d'élaboration de politiques. Mais il faut que vous teniez compte des contributions de toutes les parties prenantes, autrement le travail n'est pas significatif, fait depuis la base.

Le GAC participe par l'avis qu'il fournit, qu'il présente.

Nous estimons qu'il est malheureux que le Conseil d'administration ait pris la décision de changer la méthode qui était utilisée sans qu'il y ait eu une consultation directement liée à cela.

Voilà donc une partie de la discussion. C'est quelque chose que nous voulons éviter à l'avenir, indépendamment de toutes les explications qui nous ont été présentées.

Dans le groupe de travail, dans le cadre du groupe de travail, nous allons voir comment on pourra aborder cette question à l'avenir, parce qu'il n'y a plus rien à faire. Parce qu'il y a des contrats qui ont été signés sur la base d'une clause.

En ce qui concerne la décision prise en décembre, nous estimons que cette décision était erronée et que cela va à l'encontre du modèle multipartite.

GÖRAN MARBY : Je pense encore ; tout d'abord, je tiens à remercier individuellement les pays pour quelque chose, car quelque chose que le représentant du Brésil a dit m'a aidé à comprendre ce processus. Avant ce processus et pendant ce processus, nous avons passé beaucoup de temps avec des pays individuels pour parler avec eux, pour leur donner des informations de contexte,

notamment en ce qui concerne les discussions sur les codes à deux lettres.

Je pense que cela a porté des fruits. Et nous serons ravis de continuer à le faire. J'aimerais remercier les pays qui ont communiqué avec nous pendant les dernières semaines parce qu'il faut travailler avec les besoins de chaque pays pour respecter les nécessités en termes d'information de chaque pays. Nous ne voulons pas que vous ne soyez pas en mesure de participer au processus par manque d'information ou par manque de connaissances.

Je pense que ça a été un bon exercice pour tout le monde. Mon travail est de faciliter votre travail. Et de ce point de vue, je pense que nous avons une piste de travail à creuser.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup. Avant de vous laisser partir, je vais faire une remarque, et ensuite nous allons passer à notre pause-café pour le GAC.

Ce que l'ambassadeur du Brésil a évoqué est une inquiétude qui est partagée par beaucoup de membres du GAC. Conformément au processus et aux statuts, nous sommes censés donner des recommandations au Conseil d'administration par rapport à des questions relatives aux politiques publiques. Mais ensuite,

quand nous le faisons, on nous dit qu'en réalité c'est trop tard et qu'il faudrait le faire avant.

Le problème, c'est que les processus sont faits de telle sorte que le seuil est trop important, les ressources dont nous devrions disposer pour pouvoir participer de façon significative ne sont pas suffisantes, et donc c'est une difficulté sur laquelle nous allons nous pencher au cours des prochains mois. Et nous allons essayer d'aboutir à une proposition significative, une proposition intéressante pour voir si le GAC pourra peut-être participer en amont à l'élaboration des politiques. Peut-être qu'il faudrait réformer quelque chose au niveau des processus.

C'est un processus, donc, par rapport auquel nous réfléchissons. Nous devons commencer à travailler là-dessus dans les plus brefs délais parce que la portée de notre travail devient de plus en plus large et ça devient de plus en plus difficile.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Steve Crocker.

STEVE CROCKER : Merci, Thomas. Je pense que nous partageons vos inquiétudes. Et j'ai une certaine empathie par rapport à ce que vous dîtes. Vous avez parlé des ressources et vous avez parlé de la façon

dont les processus sont structurés. Ce sont deux aspects différents.

J'ai l'impression que les ressources, on peut en parler ; on peut discuter des ressources. Nous pouvons trouver une solution. Et je pense que cet aspect est secondaire par rapport aux problèmes réels, à savoir les processus.

Je pense qu'il faudrait se focaliser sur ce qui constitue un vrai problème.

L'idéal, en principe, c'est que tous ceux qui seraient intéressés à un processus de politique puissent y participer en amont. Bien sûr, après, il y a des questions de détail, mais qu'on peut résoudre. Donc essayons de nous focaliser sur ce qui est important. Et ensuite, pour ce qui est des ressources, je pense qu'on pourrait trouver une solution. Je pense qu'il y a toute une combinaison d'attente et de pratiques habituelles pour ce qui est des différents moyens de participer à ces processus.

Et je pense qu'avec un peu de bonne volonté, on va y arriver. Je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour arriver à un ICANN 3.0 ; mais je dirais qu'on est maintenant à ICANN 3.0. Je pense que l'ICANN 2.0 c'était l'ICANN de 2003 parce qu'on a fait beaucoup de travail. On devrait donc envisager d'arriver à un ICANN 4.0.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je ne veux pas dire par là qu'il faille faire une réforme trop poussée, mais plutôt d'essayer de mettre en place une approche plus pragmatique. Mais bien sûr, nous allons continuer cette discussion plus tard. Mais je voulais que vous compreniez quelles sont les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Et nous sommes prêts à travailler avec vous pour trouver une solution.

Merci à tous de cet échange qui a été tout à fait ouvert et transparent. Maintenant, c'est le moment de notre pause-café. Merci beaucoup.

[PAUSE]